

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 19 JUIN 2024

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N° 22

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Monsieur Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN;

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte DEVESA; Mme Elisabeth HUARD; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO) ; Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à M. Gérard TRUCY) ; Mme Sylvie THUSTRUP (Pouvoir à M. André BENSACKOUN)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DAS – DEMANDES DE SUBVENTION 2024 – PROJET INCLUSION 360° -
FOND D'INNOVATION METROPOLE DES POSSIBLES**

Les publics suivis par le CCAS présentent de nombreux freins sociaux et liés à leur santé, limitant leur inclusion sociale et professionnelle. En effet, plus de 50% des usagers 2023 du CCAS, au RSA sont accompagnés depuis plus de deux ans et 30% le sont depuis plus de cinq ans.

Compte tenu de la mise en œuvre au 01/01/2025 de la loi pour le Plein emploi, imposant 15h d'activité par semaine aux bénéficiaires du RSA, le CCAS d'Aix-en-Provence souhaite expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement social pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi.

Le projet Inclusion 360° a donc été imaginé dans le but de suivre pendant un an, 20 personnes en file active, en collectif, en individuel, au CCAS, à domicile, à l'extérieur à travers un accompagnement sur mesure dont les objectifs sont :

- favoriser la confiance en soi par la mobilisation de modalités pédagogiques différentes et souvent inaccessibles aux personnes en situation de précarité (pratique circacienne, improvisation théâtrale, art thérapie, activités sportives, sophrologie, atelier de renarcissisation...),
- favoriser la citoyenneté en multipliant les occasions de contact et / ou d'engagement auprès des acteurs locaux (rencontre d'associations, visites de lieux., rencontre d'autres personnes.)

- permettre l'accès aux soins par des actions de médiation en santé visant à accompagner les publics vers des programmes de prévention ou de soins en particulier sur les questions de santé mentale
- proposer des mises en situation professionnelles, dès le début et tout au long du parcours afin de travailler la posture, les attendus et les softs skills en milieu professionnel (rencontre de chefs d'entreprise, visites d'entreprises...)

Parallèlement, le CCAS rencontre régulièrement les partenaires financiers pour évoquer les nouveaux besoins et identifier les possibilités de financement. C'est dans ce cadre qu'a été repéré le Fonds d'Innovation Métropole des Possibles qui a pour objectifs, entre autres :

- L'emploi et l'inclusion socio professionnelle,
- L'accès aux droits sociaux et aux droits communs,
- La fracture numérique et l'illectronisme,
- La participation citoyenne,
- La lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire,

Le projet Inclusion 360° a donc été déposé dans le cadre de cet appel à projet dont la date butoir était fixée au 30 avril 2024.

Le parcours d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois, sera composé de trois phases:

- le repérage à travers la connaissance des publics suivis par les travailleurs sociaux des personnes dont le programme aurait une pertinence pour les parcours d'inclusion
- une phase de remobilisation combinant les actions individuelles et collectives (au CCAS, à domicile, à l'extérieur) –
- une phase de perspective, personnalisée au regard des besoins du bénéficiaire, de sa progression sur les volets : confiance, citoyenneté, parcours de soin, soft skills.

L'objectif de ce projet est que 80% des personnes puissent après 12 mois d'accompagnement intensif être redirigées vers des actions d'accompagnement vers l'emploi portées par France Travail ou le PLIE.

En cas d'obtention du financement, les moyens suivants seront mobilisés :

- Un travailleur social (100%) expérimenté sur les question d'inclusion et d'insertion professionnelle
- Un infirmier (50%) avec une spécialisation en psychiatrie pour accompagner les publics sur les questions de santé
- L'organisation d'actions de remobilisation en lien avec les différents partenaires du territoire.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ DE DECIDER QU'UNE DEMANDE DE SUBVENTION :

* d'un montant de 147 000 € soit adressée à la Métropole Aix-Marseille ;

➤ D'AUTORISER :

* Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 147 000 € sur une période ;

* Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ces demandes.

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 24/06/24
et de la publication le 24/06/24